

DEPARTEMENT
DES
BOUCHES-DU-RHONE

CONSEIL DEPARTEMENTAL

RAPPORTEUR(S) : M. BRUNO GENZANA

**DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
13 Juillet 2016**

OBJET : Politique publique "Environnement, Développement Durable, Energies
Renouvelables et Agenda 21"- Secteur Déchets - Subventions aux associations -
1ère répartition

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône en date du
16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission Permanente
du Conseil Départemental,

La Commission Permanente du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône,
réunie le 13 Juillet 2016 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant
atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé :

- d'attribuer au titre de l'année 2016 aux associations mentionnées dans le rapport et son annexe, des
subventions pour un montant total de 25 100 € en fonctionnement.
- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer une convention de partenariat conforme
aux conventions-types prévues à cet effet, avec les associations dont le montant des subventions
est égal ou supérieur à 23.000 €.

La dépense totale sera prélevée sur les crédits inscrits au budget départemental 2016 chapitre 65,
dont la dotation est suffisante.

à l'Unanimité

ADOPTE
Pour la Présidente du Conseil Départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation

Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice
du Service des Séances de l'Assemblée